



Cahier des charges Produits de la pêche



Produits concernés

Exclusivement les produits pêchés en mer et dans les lagunes de l'Occitanie / Pyrénées-Méditerranée.

Tous les produits transformés tels que les poissons fumés ou cuisinés doivent remplir le présent cahier des charges ainsi que le cahier des charges « produit transformé ».

Fonctionnement général du cahier des charges

Pour bénéficier de la marque « Sud de France », le produit doit valider l'ensemble des critères obligatoires du cahier des charges.

Ces critères garantissent l'origine régionale du produit ainsi que sa qualité.

Il n'existe pas de segmentation dans cette filière

Lecture du cahier des charges

Chaque critère est formulé sous forme de question avec plusieurs réponses possibles. Seules les réponses figurant en gras permettent de valider le critère.

Cahier des charges des Produits de la pêche

Section	Critère	Séquence	Questions	Réponses
Origine	obl	1	Le port d'attache du ou des navire(s) est-il en Occitanie?	Oui ; Non
Origine	obl	2	Le produit est-il débarqué en Occitanie?	Oui ; Non
Origine	obl	3	Si la vente est en criée, quelle est la qualité du produit au moment de sa 1ère mise en marché ?	Extra ou A B Non concerné (vente hors criée)
Origine	obl	4	Le site de conditionnement est-il en Occitanie ?	Non concerné ; Oui ; Non
Informations complémentaires				
Informations complémentaire	descriptif	5	Votre produit dispose-t-il d'un des labels suivant ?	Écolabel français Marine Stewardship Council (MSC) Friend Of the Sea (FOS) Aucun